

Fiche de données de sécurité
Règlement n° 1907/2006, 1272/2008

liquide : poire

Mise à jour : 16.06.2012

Date d'impression : 30.06.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identification du produit**
- **Nom du produit : poire E-LIQUID – MEDIUM 12 MG/ML NICOTINE**
- **Numéro de l'article : Non disponible**
- **Numéro d'inscription : Non disponible**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
- **Emploi de la substance / de la préparation : uniquement dans les cigarettes électroniques**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
VALEO LABORATORIES GMBH
ZUM WESTBLICK 19
25770 LIETH
ALLEMAGNE
TÉL : +49 481 787655 16
FAX : +49 481 787 655 17
- **Représentant exclusif / personne à contacter dans l'UE : MME ILONKA PAUL**
- **Numéro de téléphone : +49 481 787 655 16**
- **Pour de plus amples informations, contacter : VALEO LABORATORIES GMBH**
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence : Tél. : +49 481 787 655 16**

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange :**
- **Description des dangers :**
T Toxique



- **Informations particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit a été classé comme dangereux conformément à la directive 67/548/CEE, 1999/45/CE et au Règlement (CE) n° 1272/2008.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 24 Toxique par contact avec la peau.

- **Système de classification :**

La classification correspond à la dernière mise à jour de la directive 67/548/CEE, 1999/45/CE et du Règlement (CE) n° 1272/2008, et est étendue par la société et les données de la littérature.

- **2.2 Éléments d'étiquetage :**

- **Éléments d'étiquetage GHS:**

Danger

3.1/3 - Toxique par contact avec la peau.

3.1/4 - Nocif en cas d'ingestion.



- **Prévention :**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes/un masque.

- **En cas d'urgence :**

EN CAS D'INGESTION : Contacter un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.

Dispositions particulières (bien lire la notice).

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.

- **Stockage :**

Conserver sous clé.

- **Élimination :**

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers : Non disponible**

3 Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substance** : Sans objet. Se référer à la section 3.2 pour plus d'informations.
- **3.2 Mélange** : Veuillez lire les informations ci-dessous
- **Propriétés chimiques**
- **Description** :
 Mélange de substances indiquées ci-dessous et d'additifs non dangereux.
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la section 16.

· Composants dangereux :

CAS : 64-17-5	Éthanol - CH ₃ CH ₂ OH R 11, S (2)-7-16	0,95 %
CAS : 54-11-5 EINECS : 200-193-3 Numéro UE : 614-001-00-4	Nicotine T+, N ; R 25-27-51/53 Danger : 3.1.O/3, 3.1.D/1 4.1.C/2	1,20 %

Composants non dangereux :

CAS : 57-55-6 EINECS : 200-338-0	propane-1,2-diol	48,0 %
CAS : 86-51-5	glycérol	40,0 %

Composants tiers

Arôme de grade alimentaire	poire	9,85 %
----------------------------	-------	--------

Composants - Vue d'ensemble



Remarque :

Nicotine (CAS n° : 54-11-5)

Synonyme : L-Nicotine ;

Pyrazin-1-ylethan-1-one (CAS n° : 22047-25-2)

Synonyme : 2-acétylpyrazine

2-hydroxy-3-methylcyclopent-2-enone (CAS n° : 80-71-7)

Propane-1,2-diol (CAS n° : 57-55-6)

Synonyme : 1,2-propylène glyco.

Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours :**

· **Informations générales :**

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé par le produit.

Les symptômes d'un empoisonnement peuvent apparaître même après plusieurs heures ; une observation médicale est donc nécessaire pendant au moins 48 heures après l'accident.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

· **En cas d'inhalation :** Si le patient est inconscient, le mettre sur son côté pendant le transport.

· **En cas de contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

· **En cas de contact avec les yeux :** Laver à l'eau pendant plusieurs minutes et en écartant les paupières. Consulter un médecin.

· **En cas d'ingestion :** Appeler immédiatement un médecin.

· **Informations destinées au médecin :**

· **Les symptômes suivants peuvent survenir :** Non disponible

· **Dangers** Non disponible

· **Traitements** Non disponible

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Non disponible

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** Non disponible

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction :**

· **Agents d'extinction appropriés :** Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions environnantes.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Non disponible

· **Équipement de protection :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **5.3 Conseils aux pompiers** Non disponible

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Non disponible

· **6.2 Précautions pour l'environnement :**

Éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'écoulement dans un cours d'eau ou dans les égouts.

Éviter l'écoulement dans les égouts/vers les eaux de surface ou souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériels de confinement et nettoyage :**

Recueillir les substances déversées au moyen d'un absorbant adapté (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Traiter tout matériel contaminé comme déchet et éliminer selon les instructions de la section 13.

Assurer une bonne ventilation.

· **6.4 Référence à d'autres sections** Non disponible

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/élimination des vapeurs sur le lieu de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· **Informations concernant la protection en cas d'incendie et d'explosion :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Informations sur le stockage dans un centre de stockage en commun :** Non requis.

· **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient hermétiquement fermé.

· **Incompatibilités :** Non disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Non disponible

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· **Informations complémentaires sur pour l'agencement des installations techniques :** Données complémentaires non disponibles ; voir section 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller sur le lieu de travail :

57-55-6 propane-1,2-diol

WEL (Grande Bretagne)

MAK (Allemagne)

474* 10** mg/m³, 150* ppm

*vapeur et particules combinées **particules
vgl. Abschn. IIb

54-11-5 nicotine

WEL (Grande Bretagne)

MAK (Allemagne)

VME (France)

Valeur à court terme : 1,5 mg/m³

Valeur à long terme : 0,5 mg/m³

Sk

0,5 mg/m³

2(II) ; UE, 13, H

0,5 mg/m³

Risque de pénétration percutanée

· **Informations complémentaires :** La production a été conforme aux listes de composants valides.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

· **Équipement de protection personnelle :**

· **Dispositions générales pour la protection et l'hygiène :**

Éviter tout contact avec des aliments et des boissons.

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé

Se laver les mains avant la pause et à la fin de la journée de travail.

Stocker les vêtements de protection séparément.

Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

· **Protection des voies respiratoires :**

En cas d'exposition brève ou de légère contamination, utiliser un appareil de protection respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser le dispositif de ventilation.

· **Protection des mains :**



Gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être émise sur le type de matériau pour gants qui serait adapté à ce produit/cette préparation/le mélange chimique.

Le matériau pour gants doit être sélectionné en fonction du délai de pénétration, du taux de diffusion et de la

dégradation

· **Matériau des gants :**

Le choix de gants adaptés doit dépendre non seulement du matériau mais aussi de la qualité qui tend à varier d'un fournisseur à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation contenant plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et il est donc recommandé de vérifier avant l'application.

· **Délai de pénétration du matériau des gants :**

Le délai exact de pénétration à travers le matériau doit être calculé par le fournisseur des gants de protection et doit être respecté.

· **Protection des yeux :** Il est recommandé de porter des lunettes lors du remplissage

Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations générales sur les propriétés physiques et chimiques**

· Formule : **Liquide clair**

· Couleur : **transparent à jaune pale**

· Odeur : **Sucriée/fruitée**

· Changement de l'aspect

Température de fusion/plage de fusion : **Non disponible**

Température d'ébullition/plage d'ébullition : **> 250°C**

· Température de congélation : **-65° C**

· Température Flash : **171 °C**

· Inflammabilité (solide, gazeuse) : **Non disponible**

· Température d'inflammation : **Non disponible**

· Température de décomposition : **Non disponible**

· Auto-inflammation : **Ce produit ne s'auto-enflamme pas.**

· Danger d'explosion : **Ce produit ne présente pas de danger d'explosion.**

· Limites d'explosion :

Inférieure : **Non disponible**

Supérieure : **Non disponible**

· Propriétés oxydantes **Non disponible**

· Densité : **1,125 mg/m³**

· Densité relative **Non disponible**

· Densité des vapeurs **>1 vs aih**

· Taux d'évaporation **Non disponible**

· Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : **50 mg/ml**

· pH : **Non disponible**

· Coefficient de partition (n-octanol/eau) : **Non disponible**

· Viscosité :

Dynamique à 20°C : **1412 mPas**

· Température d'auto-inflammabilité : **421,1 °C**

· 9.2 Autres informations : **Non disponible**

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
- **10.2 Stabilité chimique** : Non disponible
- **10.3 Possibilités de réactions dangereuses** : Non disponible
- **10.4 Conditions à éviter** : Non disponible
- **10.5 Matières incompatibles** : Non disponible
- **Matières à éviter** :
- **Réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Non disponible

11 Produits de décomposition dangereux

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** :
- **Toxicité aiguë**

· Valeurs LD/LC50 de classification appropriées :

121-33-5 vanilline

Orale LD50 1580 mg/kg (rat)

54-11-5 nicotine

Orale LD50 50 mg/kg (rat)

LD50 50 mg/kg (rat)

Cutanée

57-55-6 propane-1,2-diol

Orale LD50 2000 mg/kg (rat)

LD50 20800 mg/kg (lapin)

Cutanée

· **Effet irritant principal**

- **sur la peau** : Irritation possible.
- **sur les yeux** : Irritation possible.
- **Sensibilisation** : Sensibilisation possible de la peau après contact.

· **Informations toxicologiques complémentaires :**

D'après la dernière mise à jour de la directive générale CEE de classification des préparations, ce produit peut entraîner les dangers suivants :

Produit toxique

Produit dangereux

- **Caractéristiques toxicocinétiques, métabolisme et distribution** : Non disponible
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** : Non disponible
- **Toxicité liée à des doses répétées** : Non disponible

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** : Non disponible
- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Non disponible
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Non disponible
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Non disponible
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** : Non disponible
- **12.6 Autres effets néfastes** : Non disponible
- **Informations écologiques complémentaires :**
- **Remarques d'ordre général :**

Danger de contamination de l'eau classe 2 (Réglementation en Allemagne) (auto-évalué) : danger de contamination de l'eau

Éviter l'écoulement du produit dans les eaux souterraines, les cours d'eau et les égouts.

Danger de contamination des eaux potables même en cas d'écoulement léger dans le sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

· **Produit**

· **Recommandation :**

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Éviter l'écoulement du produit dans les égouts.

· **Emballage contaminé**

· **Recommandation :** Éliminer conformément à la réglementation officielle.

14 Informations relatives au transport

- 14.1 Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier)
- 14.1.1 Classe ADR/RID : 6.1 Substance toxique
- Code danger (Kemler) : 60
- 14.1.2 Numéro ONU : 2810
- 14.1.3 Groupe d'emballage : III
- 14.1.4 Description des produits : 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.O.S. (NICOTINE, vanilline)
- Quantités limitées (QL) : LQ7
- Catégorie de transport : 2
- Code de restrictions en tunnels : E



- 14.2 Transport maritime IMDG
- 14.2.1 Classe IMDG : 6.1
- 14.2.2 Numéro ONU : 2810
- Étiquette : 6.1
- 14.2.3 Groupe d'emballage : III
- Numéro EMS : F-A,S-A
- Polluant marin : Non
- 14.2.4 Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.O.S. (NICOTINE, vanilline)



- 14.3 Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR
- 14.3.1 Classe ICAO/IATA : 6.1
- 14.3.2 Numéro ONU/ID : 2810
- Étiquette : 6.1
- 14.3.3 Groupe d'emballage : III
- 14.3.4 Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.O.S. (NICOTINE, vanilline)



- « Règlement produit » ONU : ONU 2810, LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.O.S., 6.1, III
- 14.4 Dangers pour l'environnement : Non disponible
- 14.5 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs : Non disponible
- 14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible

· **15.1 Règlements/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

· Sara

· Section 335 (substances extrêmement dangereuses):

54-11-5

nicotine

· Section 313 (Liste des produits chimiques toxiques) :

54-11-5

nicotine

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) :

57-55-6

propane-1,2-diol

54-11-5

nicotine



· Proposition 65

· Produit chimique reconnu causer le cancer :

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· Produit chimique reconnu toxique pour la reproduction chez les femmes :

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· Produit chimique reconnu toxique pour la reproduction chez les hommes :

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· Produit chimique reconnu toxique pour le développement du fœtus :

54-11-5 nicotine

· Catégories cancérigènes

· EPA (Agence pour la protection de l'environnement)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· IARC (Agence internationale pour la recherche sur le cancer)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· NTP (Programme national sur la toxicologie)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· TLV (Valeur seuil supérieure établie par ACGIH)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· MAK (Concentration maximale sur le lieu de travail, Allemagne)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· OSHA-Ca (Agence pour la sécurité et la santé au travail)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· **Étiquetage conforme aux directives de l'UE :**

Le produit a été classé comme dangereux conformément à la directive 67/548/CEE, 1999/45/CE et au Règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

T Toxique

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

nicotine

· **Phrases de risque :**

22 Nocif en cas d'ingestion.

24 Toxique par contact avec la peau.

· **Phrases de sécurité :**

1/2 Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

36/37/39 Porter un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

· **Réglementations nationales**

· **Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon ECHA (18/06/2010)**

Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· **Restrictions répertoriées à l'annexe XVII du règlement REACH.** Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· **Restrictions répertoriées à l'annexe XIV du règlement REACH.** Aucun des composants mentionnés ci-dessus.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Non disponible

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes au RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1907/2006, Directive UE 1999/45/CE, 67/548/CEE.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues de sources que nous jugeons fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons pas la responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages ou frais découlant de ou en aucune façon liée à la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

· **Phrases R appropriées :**

11 Facilement inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

25 Toxique en cas d'ingestion.

27 Très toxique par contact avec la peau.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

IATA-DGR : Règlement des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA)

ICAO : Organisation d'aviation civile internationale

ICAO-TI : Instructions techniques publiées par l'Organisation d'aviation civile internationale (ICAO)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

LC50 : Concentration létale, 50 pour cent

LD50 : Dose létale, 50 pour cent

. *****

Fin de la fiche

